



Un nouveau bureau national à la tête de la CEF

Le 6 mai dernier, dans le cadre de sa 77^e assemblée générale, la Confédération des Experts Fonciers (CEF) a réuni, à Saint-Amant-Tallende près de Clermont-Ferrand, plus de 200 professionnels de l'expertise foncière, agricole et immobilière qui ont élu un nouveau président et un nouveau bureau national pour un mandat de 3 ans.

Gouvernance 2022 – 2025



C'est Cyril LE TADIC, Expert Foncier de l'union régionale Auvergne Velay-Corrèze, qui succède à Thomas AUGUSTIN à la présidence de la CEF.

Originaire du Cher, âgé de 48 ans, il est diplômé de l'ENITA de Clermont-Ferrand et d'un Master en droit de l'activité agricole et de l'espace rural. Il a débuté sa carrière d'Expert Foncier en 2007 par la voie de la stagiarisation. Titulaire depuis 2011, année où il crée à Clermont-Ferrand son cabinet, il développe son activité d'expertise en milieu agricole et urbain.

Il s'implique rapidement au sein de l'organisation professionnelle, en région mais aussi au national. Secrétaire régional entre 2013 et 2017, président régional de 2017 à 2021, il est membre de la commission Communication nationale (depuis 2012), de la commission Contenu (depuis 2017) et de la commission Administration/finances (depuis 2020). Il a intégré le bureau national de la CEF en 2019 en tant que conseiller du président.

Lors de son discours d'investiture, le nouveau président détaille sa feuille de route : *« Le changement de notre métier, force est de constater, est notable depuis quelques années. De l'accès aux données, des services offerts aux adhérents, en passant par la communication, la voie de la professionnalisation est une obligation pour garantir à la fois l'indépendance et la qualité de travail des Experts Fonciers. Je crois en la force de notre réseau et le développement de notre profession ne se fera désormais qu'au travers de celui de notre organisation professionnelle. »*

Le bureau national qui présidera à la destinée de la CEF pour la période 2022 – 2025 se compose de 7 membres :

- > Cyril LE TADIC, président,
- > Thierry DESROUSSEAUX, vice-président (membre de l'union Nord),
- > Jérôme BATISSE, vice-président (membre de l'union Ouest),
- > Vincent JOURDIER, secrétaire général (membre de l'union Centre Franche-Comté),
- > Christelle CAZES, trésorière (membre de l'union Midi-Pyrénées),
- > Geneviève MARTEAU, conseillère du président (membre de l'union Bassin Parisien),
- > Gildas de KERMENGUY, conseiller du président (membre de l'union Ouest).



L'assemblée générale a aussi nommé les présidents des 6 groupes de travail CEF qui oeuvrent à la mise en place d'actions stratégiques pour la profession :

- > Gaëlle ANSOINE, commission Foncier/Immobilier (membre de l'union Bassin Parisien),
- > Christelle CAZES, commission Administration/Partenariats (membre de l'union Midi-Pyrénées),
- > Nicolas DORET, commission Agriculture (membre de l'union Bassin Parisien),
- > Arnaud GOURRAS, commission Formation (membre de l'union Languedoc-Roussillon),
- > David NOHA, commission Réflexion et Prospectives (membre de l'union Est),
- > Albane ROUMIER-LECOMTE, commission communication (membre de l'union Basse Normandie Sarthe)



La CEF en bref

Qu'est-ce qu'un Expert Foncier ?

Capable d'appréhender le droit foncier, rural et urbain, l'Expert Foncier est un professionnel indépendant formé à l'évaluation globale du patrimoine. Agréé par le Conseil National de l'Expertise Foncière Agricole et Forestière (CNEFAF), il intervient auprès des particuliers, des professionnels et des collectivités. Il opère en étroite collaboration avec les notaires, avocats, experts-comptables, assureurs, tant dans un cadre amiable que judiciaire.

Sa palette de missions est large allant de l'expertise foncière et immobilière (baux commerciaux, expropriation, copropriété), à l'évaluation d'entreprises agricoles (baux ruraux, successions, dommages et préjudices), et à l'aménagement des territoires (urbanisme, agronomie, biodiversité, environnement).

Carte d'identité

La confédération des Experts Fonciers fédère **86 %** des professionnels exerçant en France et dans les Dom-Tom au sein de **14** unions régionales. Elle compte **682** membres dont un tiers en phase de stagiairisation avant de devenir Experts Fonciers titulaires. Le parcours de formation des Experts Fonciers est un gage de compétences acquises et de reconnaissance professionnelle.

58 % des Experts Fonciers exercent leur métier à temps plein, **35 %** sont pluri-actifs et **7 %** retraité d'une autre activité.

Un cabinet d'expertise foncière comprend en moyenne **1** Expert Foncier, **1** à **2** collaborateurs, **1** stagiaire et **1** secrétaire, pour un chiffre d'affaires médian s'échelonnant de **65 000** à **250 000 €** HT.

L'Expert Foncier est diplômé d'un Bac+5.

54 % des Experts Fonciers ont développé leurs domaines d'intervention en milieu rural, **18 %** en milieu urbain, **61 %** font de l'expertise judiciaire, **14 %** de la gestion immobilière et 15 % de la transaction immobilière.

42 % des Experts Fonciers sont présents sur les réseaux sociaux, **12 %** utilisent les nouvelles technologies (drones notamment) et **77 %** des outils cartographiques de pointe (en particulier CartoCEF développé pour la profession).

